

DELIBERATION
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
de l'Université de Bourgogne

Séance du 7 décembre 2020

Délibération n° 2020 - 7/12/2020 - 2

Approbation de la création d'un bureau de la CFVU

- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne,

Effectif statutaire : 41 Membres en exercice : 41 Quorum : 21 Membres présents : 22 Membres représentés : 10 Total : 32	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 32 Pour : 32 Contre : 0
--	---

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Bourgogne, après en avoir délibéré, **approuve le principe de création d'un bureau de la CFVU.**

Dijon, le 7 décembre 2020
Le Président de l'Université de Bourgogne,

Vincent THOMAS



Délibération transmise au Recteur de la région académique de Bourgogne
Franche-Comté, Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement